

Écrit par le 26 novembre 2024

Un projet d'utilité sociale et environnementale ? Camina vous accompagne



Camina, incubateur d'entrepreneuriat social porté par [Initiative Terres de Vaucluse](#), lance un appel à candidatures du 26 avril au 19 juillet 2021. 10 projets seront sélectionnés, pour débiter leur accompagnement à partir de la mi-septembre et jusqu'à la mi-janvier 2022.

Camina accompagne dans l'expérimentation du projet (création d'entreprise ou d'association) et soutient la volonté d'innovation sociale. « Vos projets sont porteurs de sens et de liens, ils bénéficient au territoire et peuvent être générateurs d'emplois locaux et durables. » L'incubateur soutient les projets d'utilité sociale et environnementale autour de différentes thématiques : la réduction et valorisation des déchets, les énergies renouvelables, les économies d'eau, la mobilité, l'économie circulaire, le digital et

Ecrit par le 26 novembre 2024

environnement.

Eventail d'actions

Camina propose ainsi un travail collaboratif, une professionnalisation mais également une rencontre avec les acteurs publics et privés partageant l'entrepreneuriat social. L'accompagnement repose sur des ateliers avec des experts associés en création d'entreprise et en innovation sociale ; une méthodologie individuelle et collective et l'accès au réseau d'Initiative Terres de Vaucluse. Lors de cette 3^e édition, l'incubateur a accompagné le tiers-lieu culturel 'L'Eveilleur', le projet 'Azur' pour l'organisation de collectes de déchets en méditerranée, 'Caumino' pour la création de cabanes en bois destinées aux personnes aidants/aidés ou la création d'un verre à bascule pour personnes malvoyantes.

En chiffres

1er incubateur d'entrepreneuriat social, Camina est porté par Initiative Terres de Vaucluse en partenariat avec la [Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#), la [Communauté d'Agglomération du Grand Avignon](#) et [Véolia](#). Depuis 2018, ce sont :

- 46 dossiers reçus ;
- 26 porteurs de projets accompagnés ;
- 15 partenaires ;
- 9 projets lancés.

Pour candidater : télécharger le dossier d'inscription sur www.initiativeterresdevaucluse.fr ou par email à florence.levasseur@initiativeterresdevaucluse.fr

L.M.

Les emplois verts soutenus par la Mission locale Grand Avignon

Ecrit par le 26 novembre 2024



Le 'Projet jeunes 84', porté par la [Mission locale jeunes Grand Avignon](#), organise une action dédiée à la transition écologique du 3 au 21 mai 2021.

Le dispositif 'Action transition écologique' a pour vocation de faire découvrir, sensibiliser, former et recruter les jeunes dans le secteur de l'environnement. « Le gouvernement a mis en place des moyens sans précédent sur la question de l'orientation des jeunes avec le plan [1jeune1solution](#) que nous accompagnons. Aujourd'hui, les métiers de l'environnement sont porteurs d'emploi et d'espoir malgré le contexte de la pandémie, c'est pourquoi le 'Projet Jeune' organise cet événement pour soutenir la jeunesse et leur permettre de saisir cette opportunité. » précise l'association. Le projet est composé de jeunes bénévoles et services civiques qui œuvrent pour soutenir la jeunesse via un panoplie d'actions.

Le parcours de 3 semaines s'articulera autour de journées à thème afin de d'appréhender les enjeux écologiques, économiques et sociaux, découvrir les formations et les métiers d'avenir qui en découlent, et enfin accéder aux offres en alternance.

Écrit par le 26 novembre 2024

Ont répondu présent : Le village, [Surikat & Co et Cowing out](#), [Tipi](#), [MFR \(Maison familiale rurale\) Monteux](#), les [Ecoles de la transition écologique](#), [l'IrfeDD](#) (Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable), ainsi que la [Chambre des métiers](#) du Vaucluse.

L'action se déroulera chez les partenaires et dans les locaux de la mission locale, 2 Place Alexandre Farnèse, 84000 Avignon.

L.M.

Isle-sur-la-Sorgue : arrivée des beaux jours, la Sorgue n'est pas un espace de baignade

Ecrit par le 26 novembre 2024



Depuis 2007, un arrêté municipal adopté par la municipalité de [l'Isle-sur-la-Sorgue](#) interdit les activités de baignade (natation, sauts, plongeurs) sur tous les bras de la Sorgue, y compris en cas de fortes chaleurs. Les trous, les failles et l'eau à 13°C toute l'année sont autant de facteurs de noyade et d'hydrocution pour les usagers.

Printemps oblige, la Sorgue, source emblématique [classée Natura 2000](#), devient un lieu très prisé des flâneurs à la recherche de fraîcheur et de dépaysement. Dans le but de préserver cet espace naturel, ô combien ressourçant pour beaucoup d'amoureux de la nature, le site est soumis à certaines règles d'utilisation destinées à assurer une cohabitation entre ses usagers (pêcheurs, canoës, kayaks, sports de pagaie, '[Négo Chin](#)', etc.).

La municipale rappelle que la Sorgue ne doit en aucun cas être assimilée à un espace de rafraîchissement et de baignade. Par ailleurs, eu égard à son écoulement sur certaines propriétés privées, il est essentiel de prévenir tous comportements inappropriés ou inciviques.

Ecrit par le 26 novembre 2024

Navigation et activité aquatique

La navigation est formellement interdite sur la totalité du réseau des Sorgues, par [arrêté préfectoral](#), du 16 octobre au 14 mai. A noter, la navigation des engins à moteur de tout type est proscrite toute l'année. Les canoës-kayaks (hors licenciés) sont autorisés à naviguer sur la Sorgue uniquement du 15 mai au 15 octobre 2021, de 9h30 à 18h (le jeudi, de 9h30 jusqu'à 30 minutes après le coucher du soleil). Ils sont cependant interdits de navigation certains weekends, précisés par arrêté préfectoral. Les sports de pagaie de loisirs font l'office d'une restriction supplémentaire puisqu'ils sont prohibés du 1er juillet au 31 août 2021.

En dehors de la période d'interdiction de navigation, les détenteurs d'une licence individuelle et clubs de canoës-kayaks ont l'autorisation de naviguer, toute l'année et sans restriction horaire, pour s'entraîner sur les bases d'entraînement identifiées dans l'arrêté préfectoral.

Il est également interdit d'entrer dans la Sorgue du 16 octobre au 3e samedi de mai exclu. Cette règle stricte vise à protéger, des piétinements, les lieux de reproduction des truites et des ombres communs afin de sauvegarder les alevins qui passent plusieurs semaines à l'intérieur des graviers. Cette année, ce n'est qu'à partir du 15 mai que la pêche dite « les pieds dans l'eau » sera donc permise.

Plus d'informations sur <https://www.islesurlasorgue.fr/>.

L.M.

40 000 sangliers tués par an dans le Gard

Ecrit par le 26 novembre 2024



Avec environ 40 000 sangliers tués par an depuis plusieurs années, le Gard détient le record national d'abattage de cet animal dont la population connaît une hausse exponentielle dans toute la France depuis une vingtaine d'années désormais. C'est pour cela que les pouvoirs publics et les responsables départementaux de la chasse s'inquiètent de cette prolifération et jugent indispensable de maintenir le nombre d'individus à un niveau acceptable. En effet, cette population commet des dégâts importants dans les cultures, parfois même dans les jardins en zone péri-urbaine, et contre la petite faune sauvage. Elle peut aussi engendrer des risques d'accidents de la circulation.

Interdiction de nourrir ces animaux

Dans ce contexte, la préfecture du Gard vient d'identifier 2 sites d'agrainage illégaux sur la commune de Rivières situées entre Bagnols-sur-Cèze et Alès. Pour rappel, la pratique du nourrissage contribue à développer une population excessive de sangliers. De ce fait, elle est strictement interdite dans le Gard par arrêté préfectoral depuis 2017.

« Une enquête est en cours pour identifier les responsables de ces infractions, expliquent la préfecture du Gard. Les services de l'Etat ont mandaté les lieutenants de louveterie pour une opération de destruction de sangliers. Au nom de l'intérêt général, l'objectif partagé est de les faire baisser durablement et fortement pour revenir à une situation équilibrée, préservant les cultures, les milieux et

Écrit par le 26 novembre 2024

la sécurité publique. » Pour les chasseurs, cette régulation doit aussi permettre de réduire les indemnisations versées au titre des dégâts agricoles.

Jusqu'à 13 000 individus prélevés en Vaucluse

Moins touchés que son voisin, le département de Vaucluse a cependant connu un triplement de la population de sanglier prélevée sur cette période. A l'orée des années 2000, près de 4 000 sangliers étaient tués en Vaucluse contre près de 13 000 pour la saison 2016-2017 avant une décrue en 2018-2019 (7 360 individus). Il semblerait notamment que l'augmentation des populations de sangliers est fortement corrélée à la production naturelle de gland en forêt. Sauf, lorsque l'on nourrit directement ces animaux comme cela a été le cas les 24 et 25 avril dernier à Rivières.

« Les sociétés de chasse, qui feraient perdurer des pratiques illégales de nourrissage, seront vigoureusement poursuivies », prévient la préfecture du Gard qui se réserve le droit de missionner à nouveau la louveterie pour des tirs administratifs sur les territoires qui ne respecteraient pas la réglementation.

(Vidéo) Empêcher les macro-déchets d'atteindre les rivières et les mers

[Tecoconverting engineering](#), notamment installé à Châteaurenard, développe un système pour empêcher les macro-déchets solides de terminer leur course dans nos rivières et nos mers. Un dispositif d'autant plus urgent pour la préservation des eaux que l'expédition de la fondation [Tara Océan 'Micro-plastiques 2019'](#), notamment réalisée dans le Rhône, a montré que 100% des fleuves sont pollués par les plastiques.

La [CNR \(Compagnie nationale du Rhône\)](#), concessionnaire unique du Rhône et [l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#) ont lancé le 1er avril dernier, ['Plastic-Rhône'](#) la première étude mondiale sur les mécanismes de pollution par le plastique dans un fleuve. La majorité des plastiques retrouvés est déjà sous forme de micro-plastiques impossibles à collecter, véritables 'éponges à polluants' avec un effet délétère sur la faune des grands fleuves et des océans. L'adoption d'actions concrètes en faveur de l'environnement demeure au cœur des préoccupations. Une étude publiée dans la revue Science montre qu'en suivant la trajectoire actuelle, le déversement des déchets plastiques dans les océans devrait atteindre 29 millions de tonnes en 2040, soit trois fois plus qu'aujourd'hui.

Écrit par le 26 novembre 2024

Filet de captage Tecno-Grabber : mode d'emploi

Le système proposé par Tecnoconverting Engineering est un système simple et peu coûteux, qui s'installe dans des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales, sur les bassins d'eaux pluviaux ou sur tous déversoirs (même naturels). Il s'agit d'un filet tubulaire à mailles, intégré aux collecteurs, facile à installer. Le principe est simple : retenir les déchets solides pour les empêcher d'atteindre les cours d'eau ou la mer. Cette solution illustre l'engagement environnemental de TecnoConverting Engineering, société dont la maison mère est en Espagne avec une agence locale sur Avignon, asseyant sa présence sur le marché français.

3 à 5 tonnes de déchets

Tecno-Grabber est un système déjà testé dans certaines villes avec des résultats positifs. « Les premiers résultats sur nos équipements mis en place permettent d'observer qu'à chaque point où ce système est installé, il est retenu entre 3 et 5 tonnes par an de plastiques et autres macro-déchets », précise un des membres de l'équipe. Les communes disposant d'un réseau pluvial (indépendant ou unitaire) ou même de bassin d'orage peuvent envisager ce produit comme une solution à la collecte des macro-déchets. L'eau est amenée à travers le filet de sécurité évitant ainsi de possibles débordements et une contamination du milieu récepteur.

« Si, dans une ville de taille moyenne, il y avait entre 150 et 200 points sur le réseau d'égouts pouvant être équipés de ce système, les volumes de macro-déchets ainsi captés seraient compris entre 500 et 1000 tonnes par an et par commune. Les filets sont faciles à installer avec un prix abordable par rapport à d'autres systèmes alternatifs qui ont jusqu'à présent été moins efficaces. De plus, une stratégie de réutilisation du filet est possible. »

Tecno-Grabber est fabriqué avec une matière plastique résistante, une maille tressée, sous la forme d'un tube de 2 mètres de long, capable de supporter une grande quantité de matière sans se casser. Le système peut généralement être installé en quelques heures et est opérationnel pour fonctionner dès le premier épisode pluvieux. L'installation est dimensionnée pour qu'elle parvienne à retenir le plus grand volume de solides sans provoquer de bouchons dans le réseau concerné.

Forum emploi Enedis : 20 offres à pourvoir dans le Vaucluse

Écrit par le 26 novembre 2024



Enedis organise le premier forum de l'emploi 100% digital, les 5 et 6 mai prochains. Dans le Vaucluse, le groupe propose 8 CDI (Contrat à durée indéterminée), 1 CDD sénior (Contrat à durée déterminée) ainsi que 11 contrats d'alternance. Ces recrutements s'inscrivent dans un plan régional incluant 96 offres à pourvoir dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enedis cherche principalement à recruter sur les métiers de : technicien d'intervention polyvalent H/F, technicien poste source H/F, chargé de projets H/F, programmeur CPA (cellule de pilotage des activités) H/F, ingénieur en électrotechnique H/F, numérique H/F. Les inscriptions sont ouvertes dès à présent et jusqu'au 6 mai sur <https://eforum-enedis.mon-salon-virtuel.fr/>.

Sur les stands, les candidats pourront ainsi rencontrer virtuellement des salariés d'Enedis, échanger avec eux sur leur métier, les formations à considérer, mais également leur quotidien. Chacun pourra naviguer sur la plateforme et consulter des fiches métiers, des témoignages de salariés, mais également des offres d'emploi et leur localisation géographique sur l'un des 96 dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Ecrit par le 26 novembre 2024

Enedis propose ainsi de découvrir la diversité des métiers et des profils au cœur des enjeux de transition écologique dans les territoires. L'objectif est de répondre aux impératifs de développement du réseau public de distribution d'électricité, d'intégration des nouveaux usages électriques dans le quotidien des Français et plus globalement de décarbonation de l'économie. Parmi les intervenants : [Olivier Duhagon](#), directeur des ressources humaines d'Enedis, [Karine Revcolevschi](#), directrice régionale Ile-de-France Ouest, [Patrick Lyonnet](#), directeur régional Sillon-Rhodanien, [Pascal Dassonville](#), directeur régional Côte d'Azur.

Le groupe Enedis fédère 38 000 salariés, intervenant dans plus de 100 métiers. Dans une perspective de réduction de l'empreinte carbone, plusieurs dispositifs ont vu le jour comme les drones assurant la maintenance du réseau, ou [l'expérimentation d'un vélo triporteur](#) à assistance électrique utilisé par les techniciens dans leurs déplacements.

L.M.

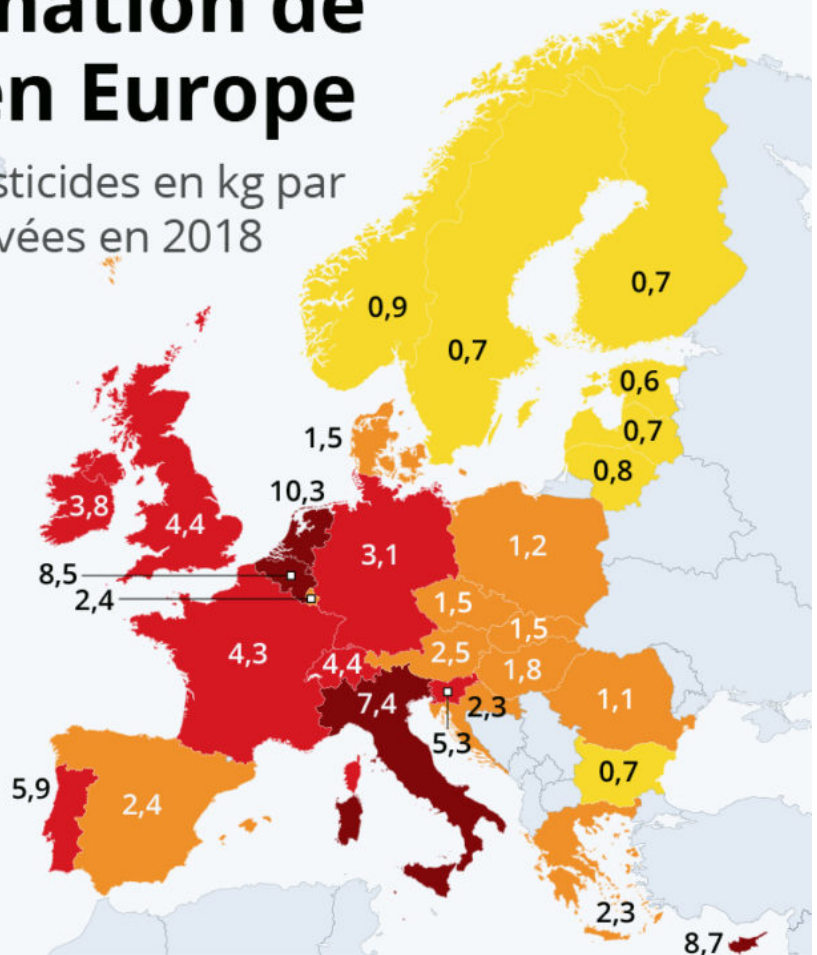
Quels pays consomment le plus de pesticides en Europe ?

Écrit par le 26 novembre 2024

La consommation de pesticides en Europe

Consommation de pesticides en kg par hectare de terres cultivées en 2018

- >6 kg/ha
- 3-6 kg/ha
- 1-3 kg/ha
- <1 kg/ha



Sélection des pays de l'UE avec la Suisse, la Norvège et le Royaume-Uni.
Données arrondies.

Source : FAO



statista

Avec son « Pacte vert » présenté en mai 2020, l'UE vise de réduire de moitié l'[utilisation des pesticides](#) dans l'agriculture européenne d'ici 2030. Un objectif que la France s'est elle fixée d'atteindre en 2025 dans le cadre de son [plan Écophyto](#). En valeur absolue, L'Hexagone fait actuellement partie des trois plus gros consommateurs européens de pesticides avec l'Espagne et l'Italie. Un chiffre bien entendu corrélé à la taille de la [surface agricole](#), la France possédant la plus vaste de l'Union européenne devant l'Espagne.

Écrit par le 26 novembre 2024

Si l'on regarde la consommation de pesticides ramenée à la surface cultivée, la France se situe au dessus de la moyenne européenne mais ne fait toutefois pas partie du trio de tête des plus gros utilisateurs. Selon la [FAO](#), l'agriculture française consommait 4,3 kilogrammes de pesticides par hectare de terres cultivées en 2018 (contre 3,1 kg pour l'UE). Comme le montre notre carte, les chiffres varient de plus de 8 kilogrammes par hectare aux Pays-Bas, à Chypre et en Belgique, à moins d'un kilogramme par hectare en Scandinavie et dans les pays baltes.

La nature et la [quantité des pesticides](#) utilisés sont très variables selon les types de culture et c'est pourquoi on peut observer de grandes différences entre les pays. De petits États ayant développé une agriculture très spécialisée, avec des cultures intensives gourmandes en pesticides, comme la pomme de terre, la betterave ou encore la viticulture, ont ainsi tendance à se retrouver avec les valeurs les plus élevées.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

La Commission européenne valide 117M€ pour la région Paca

Ecrit par le 26 novembre 2024



[Renaud Muselier](#), président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et également président des [Régions de France](#), a négocié les contours du futur partenariat avec la Commission européenne: 117M€ ont été validés pour la [Région Sud](#).

La validation de la stratégie du Plan de relance européen (React-EU) fait de la Région la première de France à pouvoir lancer des appels à projets sur des Fonds européens. 117M€ à consommer d'ici 2023 sont ainsi mis à la disposition des acteurs régionaux pour financer des projets de transition écologique et numérique, le fonds de roulement des PME (Petites et moyennes entreprises) et sa politique de santé.

La réunion de travail, regroupant la Commissaire européenne en charge de la Cohésion et des réformes, Elisa Ferreira, la ministre en charge de la Cohésion des territoires et des collectivités territoriales, [Jacqueline Gourault](#), et le Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, [Clément Beaune](#), a déterminé les montants et les critères d'éligibilités sur la programmation 2021-2027.

Le Feder en appui à la recherche

Les conditions d'intervention du [Feder](#) (Fonds européen de développement régional) en faveur des projets de recherche étaient également à l'ordre du jour, évoquant la nécessité de « renouveler le soutien à des projets innovants et structurants pour le territoire régional, comme les projets de production d'hydrogène vert, d'éolien flottant, ou de réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables. »

Ecrit par le 26 novembre 2024

Pour le programme 2014-2020, les Fonds européens gérés par la Région représentaient alors 431M€, dont 126,2M€ dédiés à la recherche et l'innovation ; 43,6M€ aux services numériques ; 84,4M€ à la transition énergétique ; 20,2M€ à l'inclusion sociale et 141,5M€ à l'éducation et la formation.

Mobilité douce et numérisation

Notamment au centre des échanges: l'éligibilité des projets de mobilité durable en zone urbaine, notamment pour atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de transition énergétique et climatique. « Ces objectifs, fixés par la Commission dans le [Pacte Vert](#), ne pourront se faire sans accompagner les principaux émetteurs de Co2 dans leur transition écologique, déclare Renaud Muselier. Des premiers appels à projets, lancés en mars, pour financer des projets de mobilité douce et le développement du numérique dans les communes seront suivis d'appels au mois de mai en faveur de la numérisation dans les collèges et les lycées et le soutien aux PME régionales. »

14 projets financés en Vaucluse

Dans le cadre du Contrat-Région 2021-2027, la région Paca engage par ailleurs [130M€ pour 14 projets en Vaucluse](#). Parmi ces derniers figurent notamment la mise en œuvre du Grand site de Fontaine de Vaucluse ou la construction du Pôle de recherche et de conservation du patrimoine vaclusien.

Concernant le '[Sommet des Villes et des Régions européennes](#)' ayant lieu début 2022, sa tenue a été confirmée à Marseille. L'événement phare réunira plus de 15 000 élus locaux en provenance de toute l'Europe.

Mobilisation des viticulteurs pour la qualité de l'eau en Luberon

Ecrit par le 26 novembre 2024



De 2016 à 2020, une vingtaine de viticulteurs du Luberon ont mis en place des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) consistant à ne pas utiliser d'herbicides sur leurs parcelles. Cette opération pilote a été menée en partenariat entre le [Parc naturel régional du Luberon](#) et la [Chambre d'agriculture de Vaucluse](#), avec le soutien de [l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse](#), l'implication du groupe [Marrenon](#) et [l'AOC Luberon](#).

Au terme de ces cinq années, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse a dressé un bilan de leurs pratiques en questionnant la moitié des viticulteurs concernés. Cette étude a mis en lumière plusieurs constats :

- les agriculteurs ont pu étendre la pratique d'arrêt d'herbicides sur plus de 85 % de leurs surfaces et non pas uniquement sur les surfaces engagées en MAEC ;
- les surfaces sans traitement herbicide ont augmenté de 32 % au cours de ces 5 ans ;
- en parallèle, les agriculteurs ont également doublé les surfaces en herbe de façon permanente ou temporaire ;
- 90 % des exploitations n'ont pas relevé de baisse significative des rendements liée au travail du sol.

Ecrit par le 26 novembre 2024

Au vu de ce bilan positif, le Parc naturel régional du Luberon et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse souhaitent prolonger cette opération pour 2021-2022, avec le soutien de l'Union européenne ([Feader](#)) et de l'État. Les viticulteurs du Luberon à s'engager sur une nouvelle MAEC pendant 2 ans (s'il n'en ont pas déjà bénéficié) sur la base de :

- mesure VI02 '0 herbicides' : 278,82€ par hectare engagé;
- mesure VI03 'enherbements permanents semés 1 inter-rang sur 2' : 122,39€ par hectare engagé.

Les viticulteurs peuvent faire leur demande directement auprès du Parc du Luberon ou sur [TelePAC](#) pour un engagement de 2 ans. Ces mesures supposent des changements de pratiques en agriculture conventionnelle, et non pas pour les viticulteurs labellisés AB (sauf sortant de l'aide CAB, conversion vers l'agriculture biologique, en 2019 ou 2020).

Pour tout renseignement, contacter : Chambre d'Agriculture de Vaucluse - Viviane Sibé, 04 90 23 65 50 ou 06 29 83 06 16 ; viviane.sibe@vaucluse.chambagri.fr. Ou bien le Parc naturel régional du Luberon - Mathieu Berson ; mathieu.berson@parcduluberon.fr ; 04 90 04 41 93.